Image not found or type unknown

Absence du proprietaire lors Etat des lieux de sortie

Par **dany62**, le **28/06/2016** à **11:05**

Bonjour,
apres avoir prévenu mon proprietaire avec lettre recommandé avec avis de reception 3 mois a l'avance, pour lui stipuler que je quittais l'appartement le 28 mai, il me contacte pour me dire ok et qu'il fera des visites pour le relouer. Je le revois donc, tout se passe bien, il me dit meme que l'appartement est bien entretenu, propre. La veille de mon déménagement, il m'appelle pour me dire qu'il ne peut pas venir le jour du déménagement pour dresser l'état des lieux de sortie mais qu'il a entièrement confiance et que je devais remettre les clefs dans la boite à lettres. Un peu septique, je déménage, je rends l'appartement comme à mon arrivée (etat des lieux entrée a été établie). 10 jours plus tard, je le rappelle et là la douche froide, il me dit qu'il a trouvé un appartement sale, avec des taches sur les murs !!!!!!!! que j'avais meme "volé" les éléments de cuisine (un meuble bas de cuisine) !!!!!! que pour mon chéque de caution il ne me le rendrait pas qu'il avait fait un devis pour les travaux de peinture ? Je suis desemparée que puis je faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés